



## **Édito : Souffrance au travail et risques psychosociaux**

Au cours de cette année scolaire, dans la CCP où la CGT Éduc'action siège, nous constatons une recrudescence de procédures de licenciement à l'encontre du personnel AESH.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elles sont souvent motivées soit par une déclaration d'inaptitude prononcée par le médecin du travail, soit pour insuffisance professionnelle.

Les agentes, que nous contactons systématiquement, font état d'une santé détériorée par leur travail et les raisons invoquées sont :

- des changements intempestifs d'affectations, d'emplois du temps ou de quotités horaires,
- des relations dégradées avec la hiérarchie dont le fonctionnement leur est souvent incompréhensible,
- des élèves de plus en plus difficiles engendrant de la violence physique et/ou verbale,
- des accompagnements trop nombreux, parcellisés et dégradés, et donc l'impossibilité de faire leur travail correctement,
- un manque de reconnaissance patent lié à leur salaire, à l'absence de perspectives d'évolution et à l'indifférence, voire au mépris de leur employeur.

Il apparaît donc qu'à des pathologies engendrées par le travail, on ajoute la stigmatisation d'un verdict d'inaptitude faisant reposer sur elles la responsabilité d'une incapacité pourtant absente à leur prise de poste.

Ainsi, nous constatons un déficit dans la gestion des ressources humaines, une organisation hiérarchique plus que floue (la CGT Educ'action Nantes a d'ailleurs interpellé l'administration sur ce point, voir CR CCP 25 mars) qui a pour résultat des injonctions contradictoires très délétères.

L'absence de soutien hiérarchique aboutit majoritairement à un sentiment d'abandon, le sentiment de solitude étant aggravé par l'isolement récurrent de ces personnels dans les établissements.

Par ailleurs, les AESH, sans formation professionnelle ni régulation, sont particulièrement démunies pour gérer les conflits, recevoir les souffrances physiques ou psychiques des élèves ou faire face à des situations de détresse.

Enfin, la reconnaissance commence par la rémunération et celle-ci reste très faible malgré la grille mise en place. Les entretiens professionnels sont régulièrement décrits comme des tribunaux à charge dont l'AESH sort blessé·e et démotivé·e.

L'inclusion des élèves repose en grande partie sur l'investissement des AESH. Cet investissement est rarement voire jamais reconnu.

Il paraît donc urgent de considérer les risques psycho-sociaux encourus par ces personnels en souffrance, qui ne peuvent démissionner sans prendre le risque de sombrer, et auxquels, par ailleurs, on refuse les demandes de ruptures conventionnelles, les maintenant dans leur emploi contre leur gré dans un affreux chantage aux indemnités chômage.